

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15](#)
(7)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 13 juin 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 13 juin 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (210r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 13 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43119>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 juin 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin apprend que Jules Favre n'a pas encore reçu les pièces que ses adversaires comptent produire au procès, dont l'audience est prévue le 30 juin 1864. Il demande à Favre de ne plus accepter de report de l'audience. Il lui signale qu'il se trouvera à Paris mercredi et qu'il y verra Versigny.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guin le 03 juin 1866 210

Monsieur

La réponse que vous me faites Monsieur
de madame me fait voir que mes inquiétudes
ne sont pas sans fondement, et que j'ai
tant de retard. La fixation des pleins
de mon procès au 30 courant pourrait bien
en être sans effet si vous laissez à ma
femme la faculté de venir à sa guise

Mais comme vous me le dites chaque chose
a un terme et il ne faut attendre de
après avoir mis tant d'animosité et de
désaccord à me faire un procès en réparation
de retarder même à sa date

Je vous prie de vous en venir avec instance
au nom de mes intérêts en souffrance et
de l'impatience du tribunal de Paris dont je
vous ai déjà parlé dans mes précédentes lettres
de faire en sorte que aucun retard
il ne soit plus avancé ou demandé de venir

mes affaires m'appellent à Paris ou je
serai même tout le jour. Si des circonstances
vous engageant à me faire quelque chose d'un
peu vous pourriez l'adresser à M. Veray
que je serai pendant mon séjour à Paris
de vous agréer Monsieur l'assurance de
mes sentiments de parfaite considération

Monsieur J. Laroche

Veray